



# Livret de l'étudiant·e 2019-2020

NIVEAU MASTER 2

**MENTION : Droit privé**

Parcours Contrats et Contentieux (filiale apprentissage)

**Version provisoire**

Sous réserve de vote en CFVU

UFR de Droit et sciences politiques  
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)  
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)



L'Université  
Paris Nanterre  
s'engage pour  
le recyclage  
des papiers.



[ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://ufr-dsp.parisnanterre.fr)



Université  
Paris Nanterre  
● UFR DSP

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE LA FORMATION</b>	<b>4</b>
<b>ORGANIGRAMME ET CONTACTS</b>	<b>5</b>
UNIVERSITE	5
UFR	5
FORMATION	5
<b>SERVICES NUMERIQUES</b>	<b>7</b>
EMAIL UNIVERSITAIRE	7
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	7
<b>CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020</b>	<b>8</b>
<b>MAQUETTE DU DIPLOME</b>	<b>9</b>
<b>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>11</b>
SEMESTRE 1	11
BONUS AUX DIPLOMES	16
<b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>	<b>17</b>
MODALITES GENERALES	17
MODALITES SPECIFIQUES	17
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	17
DELIVRANCE DU DIPLOME	17
<b>CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES</b>	<b>18</b>
<b>CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE</b>	<b>22</b>

## AVANT-PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une universitas au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginaire, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

La direction de l'UFR.

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Le Master 2 Droit privé, héritier du DEA de droit privé et du master professionnel « Professions judiciaires » constitue l'une des formations historiques de l'Université Paris Nanterre. Au cours de ces dernières années, son organisation a été modifiée afin de valoriser l'attractivité professionnelle d'une formation généraliste de droit privé : la « filière classique » a été assortie d'une obligation de stage (2 ou 3 mois) pour l'ensemble des étudiants ; une « filière apprentissage » a été ouverte permettant une formation en alternance des étudiants sur une durée d'un an. L'originalité de cette filière est d'offrir aux étudiants une expérience professionnelle dans une formation généraliste.

L'organisation de la formation repose sur trois principes :

- **L'accès aux professions judiciaires suppose une bonne maîtrise du contentieux** : d'où deux enseignements obligatoires portant respectivement sur la procédure civile et la procédure pénale.
- **La performance dans ces différents métiers nécessite de solides connaissances de base**. D'une part, parce que les métiers du droit requièrent le plus souvent des aptitudes de généraliste. D'autre part, parce que, de manière générale, une formation initiale doit préparer les évolutions professionnelles à long terme des étudiants et non pas bloquer celles-ci en les enfermant dans une spécialité. C'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur le droit civil et le droit pénal, disciplines jugées particulièrement significatives à cet égard et qui font également l'objet d'enseignements obligatoires.
- **L'entrée dans la vie active se fait dans le même temps que la formation initiale**. C'est pourquoi la formation est en alternance (2 jours par semaine à l'Université et 3 jours en entreprise), ce qui garantit une véritable immersion dans la vie professionnelle et correspond à une première année d'expérience professionnelle. C'est également la raison pour laquelle sont proposés de nombreux séminaires animés par des professionnels. Ils sont l'occasion pour les étudiants de comprendre l'utilisation pratique qu'ils peuvent tirer de leurs connaissances théoriques, sans attendre l'issue de leur formation.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/offre-de-formation>

# ORGANIGRAMME ET CONTACTS

## Université

---

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

## UFR

---

### Direction de l'UFR :

Directrice de l'UFR : Florence BELLIVIER (fin de mandat au 30 septembre 2019)

- Direction adjointe de l'UFR : renouvellement après nouvelle élection de la direction
  - relations internationales :
  - insertion professionnelle :
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Kerstin SCHWEIZER-LAURENTIN, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Isabelle SOKOLOWSKI, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

## Formation

---

### Lieu de la formation :

Université Paris Nanterre – Bâtiment Simone Veil (bât. F)

Salle 315 bis

### Secrétariat de la formation :

Alexandra DEFREMONT

Université Paris Nanterre

UFR DSP, Bâtiment Simone Veil (bât. F)

200, avenue de la République, 92001 Nanterre cedex

01 40 97 78 33

@ : [defremont.a@parisnanterre.fr](mailto:defremont.a@parisnanterre.fr)

### Responsables de la formation :

**Mme Céline Chassang**

Maître de conférences

@ : [cchassang@parisnanterre.fr](mailto:cchassang@parisnanterre.fr)

**Mme Aurélie Ballot-Léna**

Maître de conférences

@ : [aurelie.ballot-lena@parisnanterre.fr](mailto:aurelie.ballot-lena@parisnanterre.fr)

**Site de l'UFR DSP :** <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

**Accueil et Information Etudiant :**

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

**Stages et insertion professionnelle :**

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

**Bibliothèque de l'UFR-DSP :**

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

**Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT :** <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

**Site de communication des résultats :** sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

**Service des diplômes :**

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

**Service des Bourses :**

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

**Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :**

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

**Service de la Formation Continue :**

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

**Service des Affaires culturelles :**

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

**Service Handicap et accessibilité :**

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

**Service médical:**

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

**Action sociale étudiant :**

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

# SERVICES NUMERIQUES

## Email universitaire

---

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

## Espace Numérique de Travail (ENT)

---

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr> ), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

## CALENDRIER DE LA FORMATION 2019 - 2020

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire>.



## MAQUETTE DU DIPLOME

Code matière	SEMESTRE 1	Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales					Nature	Durée
3JDP9641	Droit civil	Cours	24h	M. O. Deshaye	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9642	Droit pénal	Cours	24h	Mme J. Tricot Mme C. Chassang	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9643	Procédure civile	Séminaire	24h	Mme S. Amrani-Mekki	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9644	Procédure pénale	Cours	24h	M. F. Desprez Mme C. Chassang	3	Écrit ou Oral	5h 20min
3JDP9645	Comparative law	Cours	24h	M. F. de Bérard	3	Oral	
<b>UE 2 - Matières complémentaires</b>					<b>12</b>		
3JDPY646	Régime général de l'obligation	Cours	24h	M. S. Raimond	3	Écrit	2h
3JDPY647	Responsabilités civile et pénale	Cours	24h	Mme A. Ballot-Léna M. M. Touillier	3	Écrit	2h
3JDPY308	Droit pénal économique	Cours	24h	Mme Y. Muller-Lagarde	3	Oral	15 min
3JPC0013	Comptabilité et Analyse financière	Séminaire	24h	M. J. Dumont	3	Contrôle continu	
<b>UE 3- Matières complémentaires</b>					<b>3</b>		
3JPC0010	Rédaction d'actes	Cours	12h	Mme M. Danis/Cabinet Auguste Debouzy	1,5	Écrit	
3JPC0004	Pratique des procédures civiles d'exécution	Cours	12h	M. L. Raschel M. S. Dorol	1,5	Oral	20 min

Code matière	SEMESTRE 2		Nature	Durée	Enseignant	ECTS	Sessions 1 et 2	
	UE 1 - Matières principales						Nature	Durée
3JDP0552	Anglais		Cours	24h	Mme S. Letalleur-Sommer Mme C. Rieger	3	Contrôle continu	
		<b>UE 2 - Matières complémentaires</b>				<b>13,5</b>		
3JPC0014	Apprentissage et mémoire					13,5	Soutenance	
		<b>UE 3- Matières complémentaires</b>				<b>12</b>		
3JPC0005	Pratique des contrats		Cours	12h	Mme M. Bourassin	1,5	Oral	20 min
3JPC0007	Pratiques des poursuites		Cours	12h	Mme. A. Cladiere	1,5	Écrit	1h30
3JPC0008	Pratique des enquêtes		Cours	12h	Mme T. Brissot	1,5	Écrit	
3JPC0009	Pratique des procédures administratives		Cours	12h	M. C. Malverti	1,5	Écrit	
3JPC0011	Aspect contemporain des RH		Séminaire	12h	M. E. Servoin	1,5	Écrit	
3JPC0012	Anglais juridique		Cours	12h	M N. Costello	1,5	Écrit	
3JPC9008	Métiers du droit		Séminaire	12h	Mme S. Amrani-Mekki	1,5		
3JPC0015	Méthodologie du mémoire		Cours	12h	Mme A. Chaigneau	1,5		
		<b>UE 4- Matières complémentaires (1 au choix)</b>				<b>1,5</b>		
3JPC0002	Droit immobilier		Cours	12h	M. R. Wintgen	1,5	Écrit	
3JPC0006	Droit des assurances		Cours	12h	M. P. Dupont /Groupe Axa	1,5	Écrit	

# PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

## Semestre 1

### UE 1 - Matières principales obligatoires

3JDP9641	Droit civil	Volume horaire 24h	M. O. Deshaye
Le cours de droit civil est centré sur le droit des contrats. A travers une étude sélective de la matière, largement corrélée aux réformes en cours, l'objectif du cours est d'accroître l'aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances fondamentales et à la réflexion théorique que celles-ci suscitent.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
<b>Session 2</b>	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9642	Droit pénal	Volume horaire 24h	Mme J. Tricot Mme C. Chassang
Le cours propose d'approfondir l'étude des principes et notions fondamentaux de droit pénal général et spécial (théories de la loi pénale, de l'infraction et de la responsabilité, fonctions de la peine) à l'aune d'une notion juridique structurante et transversale : la personne. À partir d'une sélection de grands enjeux contemporains, elle sera envisagée tour à tour en tant que sujet responsable (première partie du cours) puis objet de protection (deuxième partie du cours). Tout en identifiant les caractères et spécificités des outils du pénaliste, le cours permettra également d'interroger la place et le rôle du droit pénal au sein de l'ordre juridique français.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		
<b>Session 2</b>	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		

3JDP9643	Procédure civile	Volume horaire 24h	Mme S. Amrani-Mekki
Le séminaire de procédure civile (24h) prend appui sur l'actualité de la matière pour insister sur les grandes problématiques contemporaines : développement des modes amiables, action de groupe, réforme des voies d'appel et de cassation...			
Il s'organise autour de travaux variés (rédaction de clauses, cas pratique, commentaire de texte et d'arrêt, plaidoiries).			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		
<b>Session 2</b>	-Un grand oral (1h de préparation et 20m' de passage sur un sujet de procédure civile ou de droit civil) -ou un écrit de 5h avec un sujet de procédure civile et un autre de droit civil à traiter		

3JDP9644	Procédure pénale	Volume horaire 24h	M. F. Desprez Mme C. Chassang
L'objet du cours consiste en une analyse de la procédure pénale à l'aune d'un de ses rouages essentiels : le Procureur de la République. Ainsi, sans tendre à l'exhaustivité, mais en privilégiant des thématiques liées à l'actualité législative ou jurisprudentielle, ce cours procède à une analyse des différentes étapes du procès pénal en prenant appui sur le Procureur de la République.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		
<b>Session 2</b>	Epreuve commune droit pénal/procédure pénale, au choix entre un grand oral ou un écrit de 5h.		

<b>3JDP9645</b>	<b>Comparative law</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. F. de Bérard</b>
<p>Le cours de Comparative private law vise à faire découvrir aux étudiants non seulement les méthodes et les finalités du droit comparé, mais également des éléments de droit étrangers, mis en perspective avec les solutions du droit français. Il offre ainsi un éclairage unique sur les mécanismes de droit positif - français et étrangers - et invite à une réflexion plus générale sur l'organisation et la philosophie des systèmes juridiques. Il se décompose de la façon suivante : sont abordés d'une part certains aspects théoriques du droit comparé, en association avec la découverte des grands systèmes juridiques contemporains ; sont abordés d'autre part, sous l'angle du droit comparé, certains points spécifiques de droit privé, notamment en droit des contrats ou en droit de la responsabilité.</p> <p>Il se déroule en anglais, mais il est conçu de façon à demeurer accessible au plus grand nombre.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve orale		
<b>Session 2</b>	Epreuve orale		

## UE 2 – Matières complémentaires obligatoires

<b>3JDPY646</b>	<b>Régime général de l'obligation</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. S. Raimond</b>
<p>Le cours traite du régime général des obligations dans la perspective concrète d'une action du créancier et de la défense qui peut lui être opposée, par le débiteur ou un tiers (action oblique ou paulienne p. ex.). Dans ce contexte procédural, est notamment mis l'accent sur les questions d'extinction de l'obligation. Les opérations de transmission de l'obligation sont également traitées à cette aune. Après un rappel des fondamentaux, le cours consistera pour l'essentiel dans des applications pratiques des divers thèmes abordés, en tenant compte des enjeux procéduraux et dans une optique pluridisciplinaire (droit civil, droit des affaires, droit de la construction, etc.).</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Épreuve écrite de 2h		
<b>Session 2</b>	Épreuve écrite de 2h		

<b>3JDPY647</b>	<b>Responsabilités civiles et pénales professionnelles</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>Mme A. Ballot-Léna M M.Touillier</b>
<p>Le séminaire a pour objet l'étude des règles et du contentieux relatifs à certaines activités professionnelles particulièrement exposées (métiers du droit, journalistes, médecins...).</p> <p>Après une présentation générale sur la responsabilité professionnelle et disciplinaire, l'attention sera successivement portée sur la mise en jeu des responsabilités civile et pénale des professionnels concernés et donnera lieu à des échanges autour de leur actualité et des problèmes posés par la pratique.</p> <p>Le séminaire se termine par une séance de cas pratiques mêlant responsabilités civiles, pénales et disciplinaires, pour inciter les étudiants à avoir une approche transdisciplinaire des questions posées.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite sous forme de cas pratique		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite sous forme de cas pratique		

<b>3JDPY308</b>	<b>Droit pénal économique</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>Mme Y. Muller-Lagarde</b>
<p>Le séminaire de droit pénal économique vise à présenter le lien entre la législation pénale et les étapes du capitalisme avant de développer, pour la phase la plus récente, certains des délits.</p> <p>Ainsi, dans un premier temps, est rappelée l'évolution entre la création de délits pénaux spécifiques aux affaires et les trois phases du capitalisme. Avec le capitalisme marchand (XVIIIème) se développe le délit de banqueroute, puis avec le capitalisme industriel (XVIIIème-XIXème siècle), les délits pénaux du droit des sociétés tandis qu'avec le capitalisme financier (XXIème siècle) se développe une nouvelle forme de répression : aux côtés du droit pénal, apparaît un droit administratif répressif à travers les Autorités administratives indépendantes dotées d'un pouvoir de sanction pécuniaire laissant émerger un système de cumul de sanctions répressives.</p> <p>Dans un deuxième temps, et en continuité avec les développements précédents, sont traités les abus de marchés sous leur double aspect de délits boursiers (pénal) et de manquements boursiers (administratif). Il s'agit moins ici de traiter le contenu des délits que de présenter l'articulation entre le droit pénal boursier et le droit administratif répressif à la lumière des dernières évolutions jurisprudentielles (CEDH 2014, Conseil constitutionnel 2015) mais</p>			

aussi législatives (Directive et Règlement européens 2014).

Enfin, dans un troisième temps, est traité le délit de blanchiment en insistant sur sa dimension transnationale, et la dimension tant préventive que répressive de la lutte contre le blanchiment. La question se pose là encore de l'articulation entre les règles préventives (compliance/conformité) et la mise en œuvre de la répression pénale.

**Modalités de contrôle**

**Session 1** | Epreuve orale

**Session 2** | Epreuve orale

<b>3JPC0013</b>	<b>Comptabilité et Analyse financière</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>M. J. Dumont</b>
<p>Le séminaire a pour ambition de susciter une culture de la comptabilité chez les professionnels du Droit (avocats, juristes, magistrats, etc.), avec l'objectif d'un dialogue avec le monde des techniciens et des experts en finance d'entreprise et audit/comptabilité dans le cadre de leurs activités professionnelles.</p> <p>Seront abordés, notamment, les thèmes suivants : les sources et principes comptables, information financière, comptes sociaux ou consolidés, diagnostic économique, analyse du financement, rentabilité, etc. Savoir reconnaître, lire et analyser les comptes annuels afin d'appréhender les notions suivantes : immobilisations et amortissement, actif circulant, capitaux propres, goodwill et immatériel, provisions, charges et produits, cycles d'exploitation, financier et exceptionnel, mesure de la performance, EBE, EBITDA, flux financiers, rémunération du temps et prévisions...</p> <p>Analyse financière : les soldes intermédiaires, les ratios, les bases de l'analyse financière, les opérations de haut de bilan, effet de levier, regroupements d'entreprises. Maîtriser un vocabulaire pour mieux coopérer avec le monde de la banque, de la finance ou de l'audit.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite de 2 heures notée sur 16 ; les 4 autres points étant réservés à la participation en séances.		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite de 2 heures notée sur 16 ; les 4 autres points étant réservés à la participation en séances.		

### UE 3 – Matières complémentaires obligatoires

<b>3JPC0010</b>	<b>Rédaction d'actes</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme M. Danis/ Cabinet Auguste Debouzy</b>
<p>L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la rédaction des principaux actes de procédure civile rédigés par les avocats : assignation (en demande) et conclusions (en défense). Nous présenterons avec plusieurs cas pratiques (pièces, assignation, conclusions et jugement) les mentions obligatoires devant figurer sur les actes, le travail d'analyse des pièces, d'identification des moyens de droit, de détermination de la stratégie et les différentes techniques de rédaction de ces actes.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite sous forme d'un cas pratique (rédaction d'une partie d'un acte de procédure).		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite sous forme d'un cas pratique (rédaction d'une partie d'un acte de procédure).		

<b>3JPC0004</b>	<b>Pratique des procédures civiles d'exécution</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>L. Raschel M. S. Dorol</b>
<p>Le cours comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le premier est consacré aux questions européennes (droit de l'Union européenne et procédure civile d'exécution et traitera notamment du Règlement mettant en place une saisie conservatoires sur les comptes bancaire).</li><li>- le deuxième est consacré aux questions « sans réponse certaine » de procédure civile d'exécution envisagées au prisme de la recherche.</li></ul>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Épreuve orale de 20 min		
<b>Session 2</b>	Épreuve orale de 20 min		

## Semestre 2

### UE 1 – Matière principale obligatoire

<b>3JDP0552</b>	<b>Anglais</b>	<b>Volume horaire 24h</b>	<b>Mme S. Letalleur-Sommer Mme C. Rieger</b>
<p>Ce cours a pour but d'approfondir les connaissances du système politique et juridique nord-américain ainsi que les compétences linguistiques en anglais juridique (compréhension écrite &amp; orale, expression écrite &amp; orale) et ce, à partir de documents et textes authentiques ayant trait aux institutions politiques américaines, pour la plupart tirés du manuel indiqué ci-dessous. Les étudiants, divisés en deux groupes selon leur niveau, seront invités à mener une réflexion portant sur la constitution américaine, ses amendements, certains arrêts clefs de la Cour suprême des Etats-Unis ainsi que sur certains aspects de la procédure pénale et de la procédure civile. Le cours s'organise autour d'études thématiques et interactives destinées à entretenir la pratique de l'anglais tout en affinant la compréhension de la Common Law avec une spécialisation centrée sur le régime des Etats-Unis.</p> <p><u>Bibliographie :</u> Brunon-Ernst Anne &amp; alii. The English of Law and Politics in the United States (en collab.) Paris: Belin, 2007.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		
<b>Session 2</b>	Chaque étudiant fera également un exposé oral sur un sujet en rapport avec le cours. Des exercices de grammaire seront proposés ponctuellement.		

### UE 2 – Apprentissage et Mémoire

<b>3JPC0014</b>	<b>Apprentissage et mémoire</b>		
<p>La formation s'effectue en alternance sur une durée d'un an et s'accompagne de la rédaction d'un mémoire (40 pages) sur un sujet théorique en lien avec l'apprentissage. Chaque étudiant rédige un mémoire qui, à partir de son apprentissage devra prendre la forme d'un travail de recherche. Le mémoire est soutenu en présence de l'enseignant du diplôme, tuteur de l'apprenti, et du maître d'apprentissage.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Soutenance		
<b>Session 2</b>			

### UE 3 – Matières complémentaires obligatoires

<b>3JPC0005</b>	<b>Pratique des contrats</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme M. Bourassin</b>
<p>Le séminaire "Pratique des contrats" prend appui sur l'actualité de la matière, en particulier la réforme opérée par l'ordonnance du 10 février 2016 et la loi de ratification du 20 avril 2018, pour questionner la liberté contractuelle. Il s'agit, d'abord, d'en identifier le champ, en distinguant les règles impératives et les règles supplétives de volonté au sein du droit commun des contrats et des textes spéciaux. Le contenu de la liberté contractuelle peut ensuite être approfondi au regard des clauses développées par la pratique, telles celles relatives aux négociations et à l'information pré-contractuelles, au dédit, à l'imprévision ou encore aux sanctions de l'inexécution.</p>			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve orale		
<b>Session 2</b>	Epreuve orale		

<b>3JPC0007</b>	<b>Pratique des poursuites</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme. A. Cladiere</b>
Le cours de "pratique des poursuites" concerne le rôle du parquet dans la phase d'orientation des procédures établies par les services d'enquête, vers les différents modes de poursuite ou les différentes alternatives aux poursuites. Pour les étudiants se destinant aux professions judiciaires, c'est un complément aux cours de droit pénal et de procédure pénale, axé sur la pratique quotidienne, notamment dans le cadre de la permanence pénale. Le cours théorique est étayé et éclairé de nombreux cas pratiques.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite		

<b>3JPC0008</b>	<b>Pratique des enquêtes</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme T. Brissot</b>
Le cours pratique des enquêtes s'articule de la façon suivante : 1ère partie : les acteurs de la police judiciaire : OPJ/APJ/APJA 2ème partie : les cadres juridiques : contrôles d'identité, enquête préliminaire, la notion de flagrance et l'enquête de flagrance, la commission rogatoire. 3ème partie : la police technique et scientifique 4ème partie : les actes d'enquête et l'articulation d'une procédure. L'ensemble est traité avec des thèmes qui sont soumis aux étudiants.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite		

<b>3JPC0009</b>	<b>Pratique des procédures administratives</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>M. C. Malverti</b>
Le cours présente les modalités de contrôle juridictionnel de l'action administrative (organisation de l'ordre administratif, structure du contentieux, principes généraux du procès, chaîne contentieuse, voies de recours et procédures d'urgence) ainsi que les modes alternatifs de règlement des litiges publics. Il couvre le programme de l'épreuve de procédure administrative contentieuse de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Épreuve écrite.		
<b>Session 2</b>	Épreuve écrite.		
<b>3JPC0011</b>	<b>Aspects contemporains des Ressources Humaines</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>M. E. Servoin</b>
L'objectif de ce séminaire de 12 heures consiste à évoquer les conditions de la vie d'un collaborateur au sein d'une entreprise. Cette thématique générale est déclinée à travers des développements relatifs (i) à la conclusion du contrat de travail (ii) aux relations collectives au sein de l'entreprise (CE, CHSCT, transformation du cadre réglementaire, accords d'entreprises...) (iii) à l'exécution du contrat de travail (employeurs/employés) (iv) au terme du contrat de travail (démission, licenciement, Rupture conventionnelle, contentieux...). Ces thématiques seront par ailleurs confrontées à une série d'exemples issus du monde de l'entreprise et/ou de contentieux.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite		
<b>Session 2</b>	Epreuve écrite		

<b>3JPC9008</b>	<b>Métiers du droit</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme S. Amarani-Mekki</b>
Le séminaire consiste en la préparation d'une table ronde sur les métiers du droit organisée et animée par les étudiants, sous la responsabilité de l'enseignant en charge de la matière.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Présence de l'étudiant		
<b>Session 2</b>			



<b>3JPC0015</b>	<b>Méthodologie du mémoire</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>Mme A. Chaigneau</b>
Le cours de méthodologie permet d'accompagner les étudiants dans la réalisation de leur mémoire d'apprentissage. Il permet d'évoquer la définition du champ de l'étude et la recherche de la problématique, puis d'aborder la mise en cohérence des idées au sein d'un plan. Les recherches bibliographiques sur les bases de données sont développées ainsi que les exigences formelles tenant à l'élaboration d'une bibliographie en fin de mémoire.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Présence de l'étudiant		
<b>Session 2</b>			

## UE 4 – Matières complémentaires optionnelles

<b>3JPC0002</b>	<b>Droit immobilier</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>M. R. Wintgen</b>
Ce cours a vocation à permettre aux étudiants de découvrir l'ensemble des branches du droit immobilier. Ils seront davantage sensibilisés à la branche privée de la matière et renforceront leurs connaissances juridiques en transactions immobilières et en administration de biens.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite ou orale		
<b>Session 2</b>			

<b>3JPC0006</b>	<b>Droit des assurances</b>	<b>Volume horaire 12h</b>	<b>M. P. Dupont / Groupe Axa</b>
Forts de leurs acquis en droit des obligations, les étudiants seront amenés, dans ce séminaire, à en faire application en droit des assurances. Il sera question d'envisager l'activité des établissements d'assurance et les contrats qu'ils concluent avec les entreprises et les particuliers.			
<b>Modalités de contrôle</b>			
<b>Session 1</b>	Epreuve écrite ou orale.		
<b>Session 2</b>			

### Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».



## MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret **pédagogique précise la mise en œuvre détaillée** des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
  - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
  - Charte des étudiant-e-s d'échanges
  - Charte des sportifs de haut niveau

### Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

### Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

**Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.**

### Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT (<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

### Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

# CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

## 1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

**Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :**

### ○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : [medecine-preventive@parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@parisnanterre.fr)*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

### ○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : [handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr)*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

## Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

## Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

## 2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

### Les aménagements peuvent être les suivants :

#### 1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

## 2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

## 3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

**Le service recruteur** (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendantes, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

**7. L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

*Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.*

# CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

*Séance du CA du 07 avril 2014*

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

## **Egalité et non-discrimination**

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

## **Laïcité**

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## **Liberté d'expression et d'opinion**

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

## **Respect des personnes et de l'environnement**

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [vivre-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:vivre-ensemble@parisnanterre.fr).